



Les Contrats de Territoires en Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

publié le 26/08/2019 - mis à jour le 02/03/2021

Accompagnement des parcours d'éducation artistique et culturelle

Descriptif :

Le plan national porté par les ministres de la culture et de la communication ainsi que de l'éducation nationale a permis le développement des contrats de territoire en éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Sommaire :

- Principes et ambitions :
- Mise en oeuvre :
- Les CTEAC dans l'académie :

● Principes et ambitions :

L'Etat, à travers l'action de la DRAC Nouvelle Aquitaine et du Rectorat de Poitiers, a pris une orientation forte de soutien aux politiques territoriales en 2013, en inscrivant son action dans la priorité nationale qu'est l'Education artistique et culturelle. Le plan national porté par les ministres de la culture et de la communication ainsi que de l'éducation nationale a permis le développement des contrats de territoire en éducation artistique et culturelle (CTEAC). Cette politique est réaffirmée dans la nouvelle circulaire interministérielle du 10 mai 2017.

Le pilotage et la mise en œuvre de ces parcours sont confiés aux territoires, le plus souvent communautés de communes ou communautés d'agglomérations. Les objectifs et orientations sont alors définis entre tous les acteurs, le territoire en premier lieu, la DRAC, les acteurs culturels et sociaux du territoire, mais aussi l'éducation nationale, premier partenaire ainsi que les autres services de l'Etat concernés, qu'il s'agisse de la DRAAF, la DDCS ou d'autres encore selon la configuration établie autour des projets éducatifs et culturels pour la jeunesse.

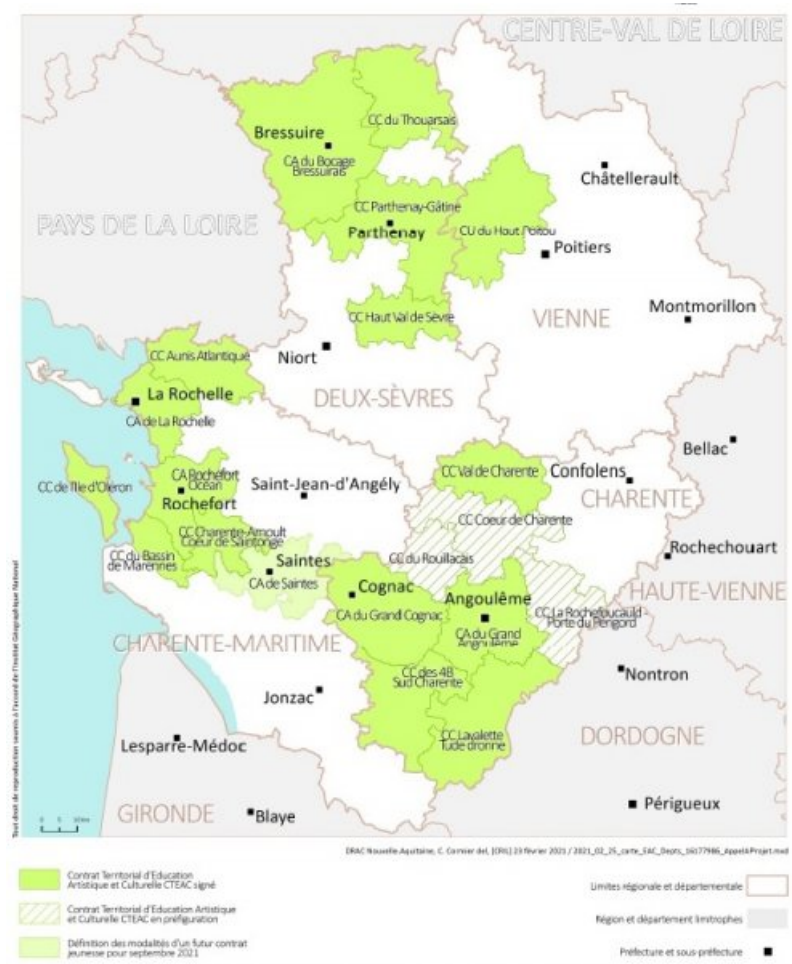
Pour cette raison, aucun Contrat de territoire (CTEAC) n'est identique à un autre. La clé de réussite est l'adaptation du dispositif aux spécificités du territoire.

● Mise en oeuvre :

La mise en œuvre des CTEAC, s'est largement développée dans notre académie. Elle confirme une logique territoriale de l'Education artistique et culturelle pour le jeune, en prenant en compte ses différents temps de vie, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou hors scolaires. Les CTEAC défendent ainsi l'idée d'une éducation artistique et culturelle pour tous et favorisant des actions périphériques aux projets jeunesse, en impliquant les familles et les publics de proximité.

● Les CTEAC dans l'académie :

Vous trouverez ci-dessous une carte des contrats de territoire signés.



Document joint

 carte CTEAC 2021 (PDF de 697.8 ko)

Document DAAC



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.